

Communiqué de presse pour publication immédiate

## Une opportunité : l'informatique devient une discipline fondamentale et une option spécifique

**Zurich, 6 juillet 2023 : L'informatique sera à l'avenir une composante importante de l'enseignement gymnasial en tant que discipline fondamentale et option spécifique. C'est ce qu'ont décidé fin juin les directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) et le Conseil fédéral en procédant à une révision totale des bases juridiques de la maturité gymnasiale. La Société suisse pour l'informatique dans l'enseignement (SSIE) salue cette reconnaissance de l'informatique et y voit une opportunité d'améliorer de manière significative la formation informatique dans les gymnases.**

En ce qui concerne l'organisation future de l'option spécifique informatique (OS), la SSIE émet les recommandations suivantes :

- Tous les élèves qui souhaitent suivre l'option spécifique informatique doivent pouvoir le faire — indépendamment de leur lieu de résidence. La SSIE préconise qu'au moins une école dans chaque canton propose l'informatique comme option spécifique. Si cela s'avère judicieux, les écoles doivent collaborer sur une base régionale afin d'organiser ensemble l'option spécifique informatique.
- L'option spécifique informatique doit être proposée en tant que discipline unique ou en combinaison avec d'autres branches, de préférence dans le domaine MINT.
- L'option spécifique informatique doit avoir une dotation horaire appropriée, analogue à celle des autres branches spécifiques.
- L'option spécifique informatique doit être enseignée en continu durant toute la scolarité gymnasiale. En cas de pause ou d'années d'enseignement sans informatique, le risque est grand que les élèves oublient une grande partie de ce qu'ils ont appris.
- Les bases théoriques et les contenus d'ingénierie, orientés vers la pratique, doivent être enseignés de manière équilibrée. Il faut prévoir suffisamment de temps pour la construction, la conception et l'expérimentation.
- Dans l'option spécifique informatique, les contenus enseignés sont beaucoup plus étendus que dans la discipline fondamentale informatique. L'étude adéquate de ces contenus sur les plans disciplinaire et didactique ne peut pas encore s'appuyer sur les expériences dont disposent déjà les autres disciplines. De plus, les environnements d'apprentissage de la programmation et les technologies associées évoluent constamment. Pour ces raisons, les enseignants qui dispensent l'option spécifique informatique doivent pouvoir bénéficier d'un appui de formation continue. Les écoles doivent permettre et soutenir cette formation continue.

**Pour plus d'informations :**

Dr. Andrea Leu, directrice de la SVIA SSIE SSII

Klosbachstrasse 107, 8032 Zurich

T: 043 305 05 90

[andrea.leu@senarclens.com](mailto:andrea.leu@senarclens.com)

[www.svia-ssie-ssii.ch](http://www.svia-ssie-ssii.ch)

**A propos de la SSIE**

La Société suisse pour l'informatique dans l'enseignement SSIE défend l'éducation informatique pendant l'ensemble du cycle dans les écoles de culture générale

- en soutenant l'enseignement de l'informatique adapté aux différents degrés de l'enseignement primaire et secondaire I
- en développant les compétences d'utilisateur en TIC des enseignants et en exigeant une formation adéquate dans les hautes écoles pédagogiques

Pour la SSIE, la science informatique est la forte priorité, suivie des compétences d'utilisateur en TIC à titre de quatrième élément d'acquis culturel.